

# Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)



Révision date: 1/19/2022  
Date de remplacement: 10/15/2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit:

**Désignation commerciale du produit:** Kalama\* C-8 Aldehyde FCC  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** C8A  
**REACH numéro d'enregistrement:** 01-2119638274-38-0004  
**Désignation de la substance:** Octanal  
**Numéro d'identification de substance:** EC 204-683-8  
**Autres moyens d'identification:** Capryl aldehyde; 1-Octanal; Octyl aldehyde

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

**Utilisations:** Ingrédient de parfumé. Les applications industrielles.  
**Utilisations déconseillées:** Aucune identifiée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Fabricant / Fournisseur:** Emerald Kalama Chemical, LLC  
1296 NW Third Street  
Kalama, WA 98625 États-Unis  
Téléphone : +1-360-673-2550

1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683 États-Unis  
Téléphone : +1-360-954-7100

**EU Représentant Exclusif:** Penman Consulting bvba  
Avenue des Arts 10  
B-1210 Bruxelles  
Belgique  
Téléphone : +32 (0) 2 403 7239  
email: pcbvba09@penmanconsulting.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:** e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).  
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.  
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

#### Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Liquides inflammables, catégorie 3, H226  
Irritation cutanée, catégorie 2, H315  
Irritation oculaire, catégorie 2, H319  
Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, catégorie 2, H411

Voir la Section 2.2 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

### 2.2. Éléments d'étiquetage:

#### Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

**Pictogramme(s) de danger:**



**Mention d'avertissement:**

Attention

**Mention(s) de danger:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mention(s) de mise en garde:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse, des pulvérisations eau pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

**Informations supplémentaires:**

Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

**2.3. Autres dangers:**

**Critères PBT/vPvB:**

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

**Autres dangers:**

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance:**

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000124-13-0	Octanal	99-100	Aquatic Chronic 2- Eye Irrit. 2- Flam. Liq. 3- Skin Irrit. 2	H226-315-319-411
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>	
0000124-13-0	Octanal	01-2119638274-38-0004	204-683-8	
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur M</u>	<u>SCLs</u>	<u>ATE</u>
0000124-13-0	Octanal	N/A	N/E	Non disponible

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours:**

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Après contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après contact cutané:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Après ingestion:** Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:** En cas d'incendie, vaporisez de l'eau ou utilisez des produits chimiques secs classifiés ABC, de la mousse antialcool ou du gaz carbonique. Utilisez de l'eau pour refroidir les récipients menacés par le feu. Si un produit déversé ne s'est pas encore enflammé, vaporisez-le avec de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger le personnel de secours qui tente de stopper la fuite. Le jet d'eau peut servir à éloigner le produit déversé des flammes et à le diluer afin qu'il ne soit plus inflammable.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. Dégage des vapeurs volatiles plus lourdes que l'air qui peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par le système de ventilation avant de s'enflammer au contact d'une flamme, d'étincelles, de radiateurs ou d'autres sources de feu à des endroits distants (risque de retour de flamme). Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. De nombreux aldéhydes s'oxydent immédiatement de façon exothermique en cas d'exposition à l'air. Tous les matériels utilisés pour le nettoyage : chiffons, serviettes, etc. devraient être lavés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux avant élimination pour éviter les montées en température potentielles suite à l'oxydation.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

#### 5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. Juste après l'utilisation, les chiffons, la laine d'acier ou les autres déchets doivent être mouillés ou nettoyés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux, ou encore placés dans un récipient métallique rempli d'eau avant leur élimination appropriée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhalier l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant une montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote. Protéger de la lumière. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle:

#### Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	UE OELV	UE IOELV	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
Octanal	N/E	N/E	N/E	N/E
Nom Chimique	France VME	Belgium OEL		
Octanal	N/E	N/E		
Nom Chimique	Suisse OEL			
Octanal	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

#### Doses dérivées sans effet (DNELs):

##### Octanal

Population	Voie d'exposition	Aiguë (locaux)	Aiguë (systémiques)	Long terme (locaux)	Long terme (systémiques)
Travailleurs	Inhalation	N/E	N/E	N/E	33 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	37 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Inhalation	N/E	N/E	N/E	16 mg/m <sup>3</sup>
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	37 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Orale	N/E	N/E	N/E	37 mg/kg de poids corporel/jour

#### Concentrations prédites sans effet (PNECs):

**Octanal**

**Compartiment**

Eaux douces	<b>PNEC</b> 0,002 mg/L
Sédiment d'eau douce	0,071 mg/kg dw
Eaux marines	0 mg/L
Sédiment d'eau de marines	0,007 mg/kg dw
Sols	0,013 mg/kg dw
ITEU (STP)	3,16 mg/L
Orale	Pas de potentiel de bioaccumulation

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

**Contrôles techniques appropriés:** Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:**

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité ou à coques requises.

**Protection des mains:** Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : caoutchouc nitrile, butylcaoutchouc. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

**Protection de la peau et du corps:** Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Voir les sections 6 et 12.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	12-15°C (54-59°F)
<b>Point d'ébullition °C:</b>	170-175 °C
<b>Point d'ébullition °F:</b>	338-347 °F
<b>Inflammabilité:</b>	Liquides inflammables catégorie 3
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	LEL: Non disponible UEL: Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	54 °C (129 °F)
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	196°C (385°F)
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible
<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Négligeable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	3.5 (OECD 117)
<b>Pression de vapeur:</b>	<0.5 mm Hg @20°C
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	0.81-0.83 (25°C)
<b>Densité de vapeur relative:</b>	4,4 (l'air=1)

Nom du FDS: Kalama\* C-8 Aldehyde FCC

**Caractéristiques des particules:** Sans objet  
**Pourcentage volatile (poids):** Non disponible  
**Composés organiques volatiles (VOC):** Non disponible

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

## 9.2. Autres informations:

### Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Non explosif  
Propriétés comburantes: Pas d'oxydation

### Autres caractéristiques de sécurité:

Taux d'évaporation: Non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité:

ne présente aucun danger notable de réactivité. Ni pyrophorique ni réactif dans l'eau. Ne forme pas de mélange explosif avec d'autres matières organiques.

### 10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. Normalement stable même aux températures et aux pressions élevées. Ne subit pas de décomposition explosive ; est stable en cas de choc et n'est pas donneur d'oxygène. Est facilement oxydé par l'air.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

### 10.5. Matières incompatibles:

Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Éviter le contact avec des réducteurs. Éviter tout contact avec des amines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Octanal	>0.83 g/L (8 hours, no mortalities)	Rat / adulte mâle	4617 mg/kg	Rat / adulte mâle	5207 mg/kg	Lapin / adulte

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée - Catégorie 2.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Octanal	Irritant	Lapin / adulte

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque une sévère irritation des yeux - Catégorie 2.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Octanal	Irritant	Lapin / adulte

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). OCTANAL : Les études sur l'homme n'ont montré aucune indication de risque de sensibilisation cutanée.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Octanal	Non sensibilisant	force probante des données

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Test d'Ames de mutagénicité : négatif. OCTANAL : Les études de mutagénicité ont produit des résultats négatifs à la fois in vivo et in vitro.

**Cancérogénicité:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée). OCTANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) 300 mg/kg bw/jour. Étude par voie orale de toxicité pour le développement, chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité pour le développement = 300 mg/kg de poids corporel/jour.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:** Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée). OCTANAL - RÉFÉRENCES CROISÉES : Étude à doses répétées, gavage oral, rat : dose sans effet nocif observable (NOAEL) >37 mg/kg de poids corporel/jour.

**Danger par aspiration:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Informations sur les voies d'exposition probables:**

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

**Yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Peau:** Cause une irritation de la peau.

**Inhalation:** Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien:** Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

**Autres informations:** Aucune information supplémentaire disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité:**

<u>Nom Chimique</u>	<u>Espèce</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Octanal	Poissons	LC50 7.9 mg/L (14 jours)	LC50 13.5 mg/L(96 heures)	N/E
Octanal	Invertébrés	EC50 1.54 mg/L (48 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Octanal	Algues	EC50 2.9-10.3 mg/L (72 heures) (Matières similaires)	N/E	NOEC 0.759-0.92 mg/L(72 heures) (Matières similaires)
Octanal	Micro-organismes	EC50 / NOEC 70 mg/L / 31.6 mg/L (3 heures) (Matières similaires)		

**12.2. Persistance et dégradabilité:**

D'après les données de matières similaires, n'est pas présumé facilement biodégradable.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Biodégradation</u>
Octanal	N'est pas facilement biodégradable (OECD 310); Biodégradabilité inhérente (OECD 302B)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation:**

<u>Nom Chimique</u>	<u>Facteur de bioconcentration (BCF)</u>	<u>Log Kow</u>
Octanal	94.7 L/kg (calculé)	3.5 (OECD 117)

**12.4. Mobilité dans le sol:**

<u>Nom Chimique</u>	<u>Mobilité dans le sol (Koc/Kow)</u>
Octanal	79 L/kg (similar materials)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

**12.7. Autres effets néfastes:**

Aucune information supplémentaire disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets:**

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN1191

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Octyl aldehydes

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** 3

**Catégorie de danger canadienne TDG:** 3

**Catégorie de danger européenne ADR/RID/ADN:** 3

**Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** 3

**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** 3

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement:**

**Polluants marin:** Polluant marin (IMDG code 2.9.3). États-Unis DOT Polluant marin: normal-Octaldehyde.

**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Sans objet

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Nom Chimique

Octanal

Recueil IBC

Catégorie Y

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE:** Sans objet

**Autres renseignements sur l'UE:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations nationales:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

**Réglementation**

Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):

Liste intérieure des substances du Canada (LIS):

Liste extérieure des substances du Canada (LES):

Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):

Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):

Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):

Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):

Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):

Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):

Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:

U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :

**Statut**

Y

Y

N

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.



Nom du FDS: Kalama\* C-8 Aldehyde FCC

**UK REACH:** Le Royaume-Uni ayant officiellement quitté l'Union européenne, le règlement REACH [(EC) 1907/2006] de l'UE n'est plus directement applicable au Royaume-Uni. Veuillez consulter la FDS au format UK REACH pour obtenir des informations sur la conformité UK REACH.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique:**

Non requis (1-10 tonnes/an).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Raison de la révision:** Modifications dans la (les) section(s): 1

**Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges:** Sans objet (substance)

**Légende:**

\* : Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

N/A : Sans objet

N/E : Non établi

SCL : Limite de concentration spécifique

STEL : Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA : Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV : Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV : Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

**Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:**

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Kalama Chemical, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis

**Annexe**

**Non requis (1-10 tonnes/an)**